

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 42 \(6\)](#)[Item Marie Moret à Offroy et Cie, 3 octobre 1888](#)

Marie Moret à Offroy et Cie, 3 octobre 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 42 (6)

Collation 2 p. (230r, 231r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 3 octobre 1888,
Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 42
(6)

Consulté le 02/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52827>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [3 octobre 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

Résumé Se demande si les certificats envoyés sont bien arrivés et demande ce qu'il faudrait faire en cas de perte.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 3 8^{bre} 88 230

Messieurs Offroy et C^{ie},

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'hier.

Je vous ai prié de me télégraphier si mes neuf certificats vous étaient bien arrivés, parce que j'étais inquiète sans autre motif que la crainte de mal à la poste.

Dans une lettre du 6 décembre 1886, vous disiez à mon mari, à propos des certificats de dépôt des valeurs Panama, qu'en cas de perte de nouveaux certificats seraient remis au titulaire après un délai de six mois et l'accomplissement de quelques formalités. Et en serait de même, je suppose, des certificats de dépôt des valeurs Suez ?

Mais qu'en serait-il du certificat d'inscription nominative de mes valeurs rente italienne 3 % ? Comment recouvrerais-je mes droits ? Dans quel délai ? Et par quelles formalités ?

Si vous aviez des indications là-dessus, je vous serais très-obligée de

me les communiquer.

Veuillez agréer, Messieurs,
avec mes remerciements anticipés,
l'assurance de toute ma considé-
ration

Marie Godin